

du 05 OCT 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

N° 202200544

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-40, R.151-18 et L.151-21 ;  
VU le règlement en date du 26 février 2014 approuvant le Plan local d'urbanisme de Couzeix ;  
VU le plan de l'urbanisme, notamment l'article L.151-1 ;  
VU notamment les documents annexes ;  
CONSÉQUAMMENT, sur le vu de l'avis émis par les membres du conseil de Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix.

**ARRÊTÉ**

**Article 1.** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix sont mises à jour de six documents annexes au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'adoption de l'état des annexes suivantes :

**Article 2.** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la suite du Conseil de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

**Article 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole, dans le site :

Fait à Limoges, le 05 OCT 2022

Le Président,

**Guillaume GILBERT**

Pour le Président  
Par délégation  
Le Directeur Général adjoint  
Benoît ROQUES

Publié le 05 OCT 2022



**ARRÊTÉ**

# Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



**ARR\_URBA\_202200544\_MISE\_A\_JOUR\_ANNEXES\_PLU\_COUZEIX.pdf**  
(.pdf, 251,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**